

METZ MÉTROPOLE

HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : Membres

Membres

Absent(s)

Absent(s): 7

Pouvoir(s):

32

50

en fonction: 49

Date de convocation : 16 mai 2018

présents : 31

excusé(s): 11

Vote(s) pour : Vote(s) contre :

Abstention(s):

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU BUREAU**

Séance du Mardi 22 mai 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2018-05-22-BD-11:

Actipôle - Petite Voëvre - Terrains ex-PSA: cession de deux terrains situés rue des Potiers d'Etain à Mesut YILDIRIM.

Rapporteur: Monsieur Henri HASSER

Le Bureau.

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise foncière opérationnelle METZ – Actipôle – Rue des Potiers d'Etains – Restructuration de foncier industriel – n° (F09FC70D21) signée par la Ville de Metz, l'EPFL et Metz Métropole,

VU la délibération du Bureau du 18 septembre 2017 portant acquisition des parcelles non bâties d'une superficie totale de 5ha 98a 94ca, cadastrées section BV n° 298 et 294, ainsi que les parcelles cadastrées section BV n° 299/6, 300/6 et 301/6 (issues de la division de la parcelle n° 295), située dans la Zone Actipôle - Petite Voëvre à Metz auprès de l'EPFL,

VU l'avis de la Division Domaine de l'Etat sur la valeur vénale des biens en date du 23 avril 2018, CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder deux parcelles non-bâties, situées sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrées section BV n° 305/6 et BV n° 308/6 (issues de la parcelle 298) d'une superficie totale de 4 890 m² à Mesut YILDIRIM pour qu'il puisse y implanter son activité autour de la vente de matériaux de construction,

DECIDE de donner son accord à la cession des deux parcelles non-bâties, situées sur le ban communal de la Ville de Metz, cadastrées section BV n° 305/6 et BV n° 308/6 d'une superficie totale de 4 890 m² à Mesut YILDIRIM, au prix de vente fixé à 45 € HT/m², soit un montant total de 220 050 € HT (TVA en sus) payable selon les modalités suivantes :

- 10% du prix hors taxe à la signature du compromis de vente,
- le solde à la signature de l'acte de vente,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente ainsi que tout document se rapportant à l'opération.

Pour extrait conforme Metz, le 23 mai 2018 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélérie KISSEL///

Résumé de l'acte 057-200039865-20180522-05-2018-DB11-DE

Numéro de l'acte :

05-2018-DB11

Date de décision :

mardi 22 mai 2018

Nature de l'acte :

Délibérations

Objet:

Actipôle - Petite Voëvre - Terrains ex-PSA : cession de deux terrains situés rue des Potiers d'Etain à

Mesut YILDIRIM

Classification:

3.5 - Autres actes de gestion du domaine public

Rédacteur:

Catherine DELLES

AR reçu le:

24/05/2018

Numéro AR:

057-200039865-20180522-05-2018-DB11-DE

Document principal:

ERDP11.pdf

Historique:

| 24/05/18 13:39 | En cours de création | |
|----------------|--------------------------|------------------|
| 24/05/18 13:39 | En préparation | Catherine DELLES |
| 24/05/18 13:44 | Reçu | Catherine DELLES |
| 24/05/18 13:45 | En cours de transmission | |
| 24/05/18 13:46 | Transmis en Préfecture | |
| 24/05/18 13:49 | Accusé de réception reçu | |